

INSTITUT D'ÉTUDES OCCITANES

RECONNU D'UTILITÉ
PUBLIQUE (DÉCRET
DU 13 JUILLET 1949)
(J. O. DU 16 - VII 1949)



INSTITUT D'ESTUDIS OCCITANS

SIÈGE ADMINISTRATIF :
1, RUE LAFAILLE
A TOULOUSE (H.-G.)
T. MA 77-82 - CCP. 1074.53

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

NIMES, LE 21 / 1 / 54
RUE PARMENTIER

Mon cher Lesfargues,

Je reçois une lettre aimable de Maurice Bourdel et le contrat de Plon qui me paraît normal et tout à fait honnête. Je vais revoir mon manuscrit le plus vite possible.

En réponse à Bourdel, je souligne d'une phrase (l'insistance serait peut-être néfaste) qu'il y aurait intérêt à paraître vite, pour prendre rang l'année du Centenaire. Puis, j'ai compté sur toi pour insister le cas échéant?

Merci d'avance et merci rétro-pectivement.

Est-il trop tard pour souhaiter à vous tous, groupés pour moi derrière ton amitié, une bonne année, une année où les souhaits, tous les souhaits ne soient pas vains?

Bien amicalement Raymond TSVP

J'ai commencé ma chronique d'oc du Calend
du Sud par des comptes rendus soumis aux
lunettes du Comité de rédaction. On se méfie
chez Ballard de tout ce qui est "régionaliste".
Mais maintenant Ballard me relance. Il
semble avoir compris. Je vais lui faire quel-
que chose sur la poésie avec au centre Cap
de l'aiga.